



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

AF/LD/AMM

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 117

OBJET : Intervention de l'entreprise SÜR

lundi 10 juin 2024 rue du Fort Bloqué

(éventuellement reportée au 17 ou 24 juin 2024)

Circulation interdite

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ainsi que l'article R 417-10 II, 10.

Vu la demande faite par M. BERTHO, représentant l'entreprise EUROVIA, pour l'entreprise SÜR, 127 rue Edouard Branly – 56600 LANESTER;

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette intervention.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre d'une intervention rue du Fort Bloqué pour des travaux de marquage au sol, la circulation sera interdite le lundi 10 juin 2024 entre le parking de l'Esplanade Fermoy et le carrefour à proximité, suivant la signalisation présente à cet effet.

Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers uniquement par la voie de circulation du parking.

Article 2 : En fonction des conditions météorologiques, cette intervention pourra être reportée soit au lundi 17 juin 2024, soit au lundi 24 juin 2024. Les mêmes dispositions que celles prévues à l'article 1 du présent arrêté seront alors appliquées.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 4 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 5 - JUIN 2024

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex